

Charte de fonctionnement du CR2M

Article 1 : objet de l'équipe de recherche

Le Centre de Recherche sur le Management et les Marché est né d'une concertation entre chercheurs des Universités Montpellier 1 et 2 qui a permis de dégager une communauté de vue entre les disciplines du marketing et de la finance. Il apparaît que ces travaux s'inscrivent en grande partie dans une logique de marché, certes déclinée différemment, mais toujours au cœur des mêmes préoccupations.

Au-delà de la cohérence thématique, il importe de souligner les affinités concernant une vision de la recherche qui se traduit par :

- le recours à la modélisation,
- de nombreuses similitudes dans les cadres d'hypothèses et les outils d'analyse utilisés (notamment en ce qui concerne l'analyse statistique et modélisation),
- une validation empirique sur des données de marché,
- une transversalité au moins méthodologique entre disciplines,
- une volonté de collaborer avec les autres équipes montpelliéraines pouvant se concrétiser à terme par la participation à un GIS ou l'intégration d'une UMR.

Le regroupement engagé sur cette base commune a pour objet d'aboutir à la publication d'articles dans les meilleures revues ACL nationales et internationales.

Article 2 : orientation scientifique

L'orientation scientifique « marché » se décline sous différents angles d'analyse répondant aux compétences et choix scientifiques de l'équipe. Les domaines ainsi abordés correspondent aux champs de :

- l'agroalimentaire
- l'entrepreneuriat
- l'innovation et les technologies
- l'information et comportement des acteurs

Les recherches s'inscrivant sous cette orientation scientifique seront prioritairement financées. Seules les communications s'inscrivant dans la liste des conférences prioritaires validée par le conseil seront indemnisées (inscription, hébergement, déplacement). Toute autre communication fera l'objet d'un examen préalable par le conseil pour indemnisation.

Article 3 : gouvernance

Le CR2M est dirigé par un directeur et un co-directeur, chacun appartenant à l'une des structures d'habilitation (UM1 et UM2). Un conseil est désigné par l'assemblée générale. Le conseil est l'instance décisionnaire du CR2M. Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Le conseil se compose de l'ensemble des Professeurs et HDR de l'équipe, de 4 Maîtres de conférences et de 2 thésards ou représentants des doctorants et docteurs.

Sur la période 2007-2010, le conseil se compose de :

- Tous les professeurs et HDR,
- 4 maîtres de conférences : Michael Kaestner, Paul Amadiou, Gilles Séré de Lanauze, Angélique Rodhain
- 2 doctorants : Josselin Masson, Romain Boissin

Yves Dupuy, Directeur du CREGOR, est invité permanent aux réunions du conseil et aux séances plénières.

Article 4 : missions du conseil

Le conseil se prononce sur l'orientation scientifique et sur l'allocation du budget de l'équipe. Rentre notamment dans ses attributions :

- définition de la politique scientifique
- définition des profils de poste
- validation des contrats
- validation des nouveaux membres de l'équipe
- validation du budget
- politique de coopération avec les autres institutions de recherche et pédagogique...

Article 5 : fonctionnement du conseil et périodicité de réunion

Le conseil se réunira au moins 3 fois par an et plus si nécessaire (sur proposition d'un des membres du conseil).

Un bilan budgétaire sera établi à chaque début d'année et en milieu d'année.

Par ailleurs, une assemblée générale réunissant tous les membres du CR2M sera convoquée par le Conseil deux fois par an (début et milieu d'année). L'assemblée générale du début de l'année donnera lieu à la présentation d'un rapport scientifique et budgétaire sur la période écoulée.

Article 6 : composition des groupes et qualité des membres

Le CR2M se compose de deux groupes :

- un groupe « Marketing – force de vente »
- un groupe « Finance »

Chaque groupe désigne un secrétaire dont les attributions consistent à informer les membres des réunions et à diffuser les informations sur le site Internet.

Chaque membre s'engage à communiquer les informations nécessaires au bon fonctionnement de l'équipe sur demande du secrétariat du laboratoire ou de son directeur.

Article 7 : inscription des doctorants

Le CR2M a pour vocation d'accueillir de nouveaux doctorants chaque année. Pour autant, la procédure suivante doit être respectée afin de se conformer aux réglementations en vigueur :

- première inscription : un comité d'inscription est réuni à l'initiative du directeur de thèse ; ce comité d'inscription est composé de toutes les personnes compétentes nécessaires (au moins 3 personnes) et donne un avis au conseil du CR2M sur l'inscription en thèse avant mi-novembre. Après examen de cet avis, le conseil se prononce sur la recevabilité de la candidature et communique sa décision au secrétariat du laboratoire ;
- réinscription : la réinscription en thèse est autorisée par le comité de thèse composé au moins de trois membres ; il appartient au directeur de thèse de communiquer au secrétariat du laboratoire la composition des comités de thèse (pour toute la durée de la thèse) et d'indiquer la date de passage du candidat. Les comités de thèses devront se tenir soit en juin/juillet, soit en septembre/octobre.

Article 8 : politique de signature

Tout travail scientifique produit par les membres du CR2M doit se conformer à la politique de signature suivante :

Jules Charybde, Université Montpellier 1, CR2M

Ou,

André Scylla, Université Montpellier 2, CR2M

Si le travail a obtenu un financement total ou partiel par le Groupe Sup de Co Montpellier, le mode de signature est le suivant :

Jules Charybde, Université Montpellier 1, CR2M, Groupe Sup de Co Montpellier

Ou, si le travail est publié en anglais,

André Scylla, Université Montpellier 2, CR2M, GSCM-Montpellier Business School